Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-2026025-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE LORIENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LOCMARIA	**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 01 avril 2026**
Date de la convocation 24 MARS 2026	**Délibération n°2026-025**
ELUS EN EXERCICE : 15 **NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 14** **NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 14** **VOTES POUR : 14** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 0**	**OBJET : COMPOSITION DU COMITE CONSULTATIF DU CCAS**

L'an deux mille vingt-six, le premier avril à dix-neuf heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de Locmaria.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Dominique ROUSSELOT, Mme Marie THUILLIER, M. Marc KEMPF, Mme Aurélie BAUR, Mme Sarah MESNAY, M. Yvon MAUGER, Mme Marie-José JUGEAU, M. Michel HARDOUIN, Mme Anne France NAUDIN, M. Benjamin AZOUZE, Mme Maryline BRIERE, M. Christophe SAMZUN, Mme Sandrine SAMZUN, M. Pacifique DUTEL.

Absent excusé : M. Guy BENAROUCHE

La séance se tient à huis clos conformément à l'article L.2121-18 du CGCT.

Le conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de constituer un comité consultatif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin d'accompagner la mise en œuvre de la politique sociale de la commune ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal suite aux dernières élections ;

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 056-215601147-20260401-2026025-DE

Considérant la volonté de la commune d'associer des élus et des membres extérieurs à la réflexion et aux actions du CCAS ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- valide la composition du comité consultatif du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), comme suit :

  - Membres élus :

    Monsieur Dominique ROUSSELOT

    Madame Aurélie BAUR

    Monsieur Marc KEMPF

    Madame Marie-José JUGEAU

    Madame Sarah MESNAY

  - Membres extérieurs :

    Madame Katleen DUDOUIT LUCAS

    Madame Jocelyne THOMAS

    Madame Violaine BEILLEVERT

    Monsieur Camille LE FLOCH

- Précise que ce comité consultatif a pour mission d'émettre des avis sur les actions sociales de la commune, de participer à la réflexion sur les besoins sociaux du territoire et de contribuer à la mise en œuvre des actions du CCAS.

Fait et délibéré à Locmaria, le 01 avril 2026.

Le Maire,

MAIRIE DE LOCMARIA BELLE ILE MORBIHAN

Le Maire,
Dominique ROUSSELOT

Dominique ROUSSELOT